COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 mars 2025

Développement de l'exercice coordonné en Haute-Loire avec les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

La CPAM de la Haute-Loire et l'Agence Régionale de Santé poursuivent leur engagement pour l'exercice coordonné en santé. Elles soutiennent et accompagnent les projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sur l'ensemble du département afin de faciliter l'accès aux soins de proximité.

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Les MSP sont un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné, développé pour répondre au besoin de "Travailler ensemble" et aux problématiques de santé actuelles telles que la prise en charge des maladies chroniques, le vieillissement de la population, notamment. Ces structures proposent un ensemble de services de santé de proximité, ainsi que des actions de prévention.

Les MSP sont composées d'une équipe de professionnels de santé de soins, exerçant dans une même structure et désireuse de travailler autour d'une patientèle commune.
Ainsi, les actions mises en place à travers le projet de santé visent principalement à faciliter et améliorer la prise en charge coordonnée des patients mais aussi favoriser la prévention et l'éducation à la santé.

La Maison de Santé du Rocher

La Maison de santé du Rocher , située 12 Rue des Ecoles à Aiguilhe, a ouvert ses portes en 2020. L'équipe a travaillé ensemble sur un projet de santé afin de définir l'organisation, les actions à mettre à mettre en place pour répondre aux besoins des patients et se coordonner. Ce travail a permis la labellisation par l'ARS le 3 juillet 2023.

L'équipe s'efforce à proposer une offre de soins diversifiée. Elle est composée de :
- 3 médecins généralistes,
- 1 cabinet d'infirmiers diplômés d'Etat,
- 1 cabinet de psychologue,
- 1 cabinet de soins en masso-kinésithérapie,
- 1 pharmacie.

La Maison du Rocher accueille les patients sur rendez-vous, du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin.

Un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) a été signé 25 mars 2025 au sein de la MSP. Cet accord, contractualisé avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé, vise à apporter un soutien financier aux professionnels de santé de la structure désirant s'inscrire dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients du territoire.

A ce titre, une rémunération moyenne de 40 000 € versée par la CPAM par an est attribuée aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelle. Par ailleurs, une aide au démarrage avait été attribuée à hauteur de 47 000 € par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

La coordination de l'équipe pluriprofessionnelle de la structure est assurée par Amélie Solvery.

Contacts presse :
CPAM de la Haute-Loire
Mme Lucie OLIVIER – Attachée de Direction
04.71.07.58.50 - 06.60.55.05.11
communication.cpam-haute-loire@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr